



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 10-14 juin 2019

---

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 14 mai 2019

WFP/EB.A/2019/7-C/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays du PAM en Afrique (2016-2018)

### Contexte

1. Le présent document expose la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays du PAM en Afrique, couvrant la période allant de 2016 à 2018.
2. Ce rapport présente les constatations tirées de huit évaluations de portefeuille de pays réalisées dans les sous-régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique entre 2016 et 2018.
3. Il comprend six recommandations qui visent à orienter la planification stratégique du PAM en Afrique et à améliorer les méthodes de travail de celui-ci.
4. D'après les évaluations menées, le PAM avait mis en place des interventions qui couvraient tout l'éventail allant de l'aide humanitaire à l'aide au développement. Les objectifs assignés avaient dans une large mesure été atteints, même si la plupart des améliorations étaient le résultat d'interventions d'urgence plutôt que d'activités de développement. La tolérance au risque élevée dans de nombreuses zones, alliée à la volonté d'innover et à un mode de fonctionnement agile, a permis d'améliorer la performance. Dans des environnements opérationnels complexes, le PAM a su apporter une assistance en respectant les principes humanitaires internationaux et il a inspiré le respect au niveau national grâce à son attitude neutre et impartiale, en dépit de quelques difficultés sur le plan local. En plaidant efficacement en faveur de l'action humanitaire, il a contribué à obtenir l'accès à des zones en proie à l'insécurité.
5. D'après les conclusions de la synthèse des évaluations, le PAM a été confronté à des choix difficiles dans des situations très instables, en particulier lorsqu'il fallait trouver un équilibre entre les activités destinées à sauver des vies et les besoins en matière de développement.

---

### Coordonnateurs responsables:

Mme J. Luma  
Directrice  
Bureau du Directeur exécutif adjoint  
tél.: 066513-2923

M. R. Saravanamuttu  
Fonctionnaire principal chargé des politiques concernant  
les programmes  
Unité d'appui à la gestion des opérations  
tél.: 066513-2649

Les enseignements qui se dégagent du rapport de synthèse incitent à penser que la souplesse dans la planification et la préparation, la prise de décisions clairement motivées et l'essor des financements pluriannuels aideront le PAM à renforcer les articulations stratégiques et opérationnelles entre les éléments de l'approche du triple lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, et à participer davantage à l'avenir aux activités axées sur la prévention et la préparation.

6. La direction se félicite des constatations, conclusions, enseignements et recommandations figurant dans le rapport de synthèse, qui visent à aider et à informer le PAM tandis qu'il poursuit sa réorientation stratégique opérée à la faveur du processus d'élaboration des plans stratégiques de pays (PSP).
7. On trouvera dans le tableau ci-après les mesures prévues pour donner suite aux recommandations formulées, ainsi que les échéances correspondantes.

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 1:</b> <b>Donner accès à davantage de directives encadrant la conception des PSP et en développer l'utilisation</b></p> <p>i) Formuler des consignes claires et précises (en particulier dans le cadre des directives relatives aux PSP et aux examens stratégiques Faim zéro) de sorte que les PSP prévoient:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'utilisation d'approches prenant en considération les situations de conflit (analyse du conflit ou de la fragilité, respect du principe consistant à ne pas nuire ou démarche de consolidation de la paix, selon le cas);</li> </ul>	<p>Division des politiques et des programmes, Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise et Division de la gestion globale des risques</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>i) La direction convient qu'il faut formuler davantage de directives relatives à l'analyse et à la prise en considération des situations de conflit, afin d'appuyer la conception des PSP et la réalisation des examens stratégiques Faim zéro.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le cas échéant, les PSP répertorieront les préoccupations suscitées par une situation de conflit, les mesures destinées à y remédier et les contributions attendues à la paix. Pour faciliter cette tâche, un module consacré à l'analyse des conflits et aux approches tenant compte des situations de conflit sera incorporé aux directives du PAM relatives à l'élaboration des programmes. En partenariat avec l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm, le PAM s'attachera à préciser les instructions concernant la conception de programmes devant être menés dans des contextes d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. De nouvelles réflexions sur la prise en considération des situations de conflit se dégageront des débats en cours sur le processus de réforme des Nations Unies et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi que d'une analyse des PSP et des examens stratégiques Faim zéro destinée à assurer une plus grande convergence avec les objectifs de développement durable autres que les objectifs 2 et 17. Le processus des examens stratégiques Faim zéro et ses liens avec les analyses communes de pays réalisées à l'appui des PNUAD sont à l'étude en interne.</li> </ul>	<p>Quatrième trimestre de 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un appui à l'innovation (consistant notamment à enrichir la base de données factuelles, à expérimenter ou mettre à l'essai de nouvelles approches et à suivre les résultats obtenus et en rendre compte);</li> <li>➤ La détection et l'atténuation des risques dans le cadre de la conception des PSP, que ces risques soient de nature politique ou stratégique, ou encore liés à un conflit.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le PAM sera attentif à l'innovation et mènera une action concertée en vue de constituer une base de données factuelles à l'appui de l'expérimentation et de la mise à l'essai de nouvelles approches ainsi que du suivi des résultats obtenus et de la communication d'informations à cet égard. Plusieurs PSP ont été établis avec l'aide de l'Accélérateur d'innovations du PAM, ce qui permet de tenir compte de certaines innovations dès la phase d'élaboration, puis d'en tirer parti lors de la mise en œuvre.</li> <li>➤ Le PAM a fait figurer dans le modèle de PSP un chapitre sur la gestion des risques, ainsi que des orientations sur les catégories de risques répertoriées dans sa politique de 2018 en matière de gestion globale des risques. Afin d'atténuer encore les risques lors de la mise en œuvre des PSP, la direction insistera sur l'importance de mener des analyses du contexte approfondies tenant notamment compte des risques de nature stratégique et politique et des risques liés à un conflit.</li> </ul>	<p>Quatrième trimestre de 2019</p> <p>Quatrième trimestre de 2019</p>
<p>ii) À la prochaine occasion (formulation ou examen à mi-parcours du PSP), faire en sorte que ces aspects soient pleinement et expressément pris en considération.</p>	<p>Bureaux de pays, avec l'appui des bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest</p>	<p>ii) Le cas échéant, les bureaux de pays feront en sorte que les aspects évoqués à la recommandation 1 soient pris en considération à la première occasion (notamment lors de la formulation ou de l'examen à mi-parcours des PSP); ils bénéficieront à cet égard des conseils et de l'appui des bureaux régionaux et du Siège.</p>	

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 2:</b> <b>Renforcer les ressources financières et le socle de partenariats nécessaires pour mener des activités axées sur les enjeux de développement et de consolidation de la paix dans la perspective de l'élimination de la faim</b></p> <p>i) Élaborer des stratégies régionales de partenariat à moyen terme en définissant expressément l'avantage comparatif du PAM et les contributions qu'il entend apporter aux actions collectives axées sur le développement et la consolidation de la paix menées dans la perspective de l'élimination de la faim.</p> <p>ii) Mettre au point une stratégie de mobilisation de fonds pour renforcer le financement à moyen et long terme des activités de développement et de consolidation de la paix. Cette stratégie devra comprendre les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des objectifs clairs assortis d'un calendrier, afin d'améliorer la souplesse et la prévisibilité du financement d'activités de développement et de consolidation de la paix tenant compte du contexte; et</li> </ul>	<p>Bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest, avec la participation des bureaux de pays et l'appui du Département des partenariats et de la gouvernance</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>i) Les bureaux régionaux élaboreront des stratégies régionales de partenariat définissant les avantages comparatifs du PAM et les mettant à profit, y compris ceux qui sont les siens pour ce qui est de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la logistique, de l'habileté à mener des opérations de grande ampleur, de la connaissance du terrain, de l'innovation, et du plaidoyer humanitaire, ce afin d'aider les opérations à atteindre leurs objectifs liés à l'action humanitaire, au développement et à la consolidation de la paix. Le PAM encourage les bureaux de pays et les bureaux régionaux à élaborer des plans d'action en matière de partenariat qui permettent aux premiers de collaborer de manière systématique et stratégique avec les partenaires, de mobiliser des ressources et de positionner leurs programmes vis-à-vis des stratégies, politiques et plans nationaux ainsi que des cadres, normes et règles arrêtés au niveau international. Les plans d'action en matière de partenariat sont des documents détaillés qui prévoient la marche à suivre pour renforcer tous les types de collaboration ainsi qu'une stratégie de mobilisation de fonds.</p> <p>➤ Par l'intermédiaire de ses plans d'action régionaux et nationaux en matière de partenariat, le PAM continuera de donner la priorité à l'établissement de partenariats stratégiques avec un plus large éventail de donateurs, l'objectif étant de veiller à ce que ses sources de financement concordent davantage avec les besoins énoncés dans son Plan stratégique et les PSP. Il continuera également de plaider en faveur de la souplesse et de la prévisibilité des financements et de solliciter des ressources de cette nature pour toutes ses activités, y compris celles axées sur le développement et la consolidation de la paix, compte tenu de la planification intégrée et du calendrier pluriannuel des PSP.</p>	<p>Premier trimestre de 2021</p> <p>Premier trimestre de 2021</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p>➤ des stratégies de communication, afin de faire connaître le coût qu'entraîne la nécessité d'interrompre des activités de développement et de consolidation de la paix en cours pour faire face à une situation d'urgence, ainsi que le préjudice auquel les communautés sont exposées dans ces circonstances.</p>		<p>➤ Les bureaux régionaux continueront d'aider les bureaux de pays à élaborer leurs stratégies de mobilisation de fonds, y compris en établissant une base de données factuelles concernant les investissements en faveur des activités de développement et de consolidation de la paix et en mettant l'accent sur la nécessité de poursuivre ces activités même lors d'interventions d'urgence.</p>	Premier trimestre de 2021
<p><b>Recommandation 3:</b> <b>Se pencher sur les modalités de recrutement et d'affectation du personnel et des responsables dans les contextes fragiles et les crises prolongées</b></p> <p>i) Étudier les incitations à mettre en place pour faire en sorte que les lieux d'affectation peu attractifs bénéficient d'une assistance, afin de pourvoir en personnel et en responsables les postes essentiels et d'assurer la continuité par la suite (sans perdre de vue la question de la diversité et le plan d'action pour la parité des sexes).</p>	<p>Division des ressources humaines et unités chargées des ressources humaines dans les bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui de la Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>i) Le PAM continuera de veiller à ce que les lieux d'affectation classés difficiles disposent des effectifs dont ils ont besoin, dans le respect à chaque fois que possible du plan d'action pour la parité des sexes. Les changements apportés en novembre 2016 à la politique de réaffectation du personnel l'aident dans cette tâche. Les postes à pourvoir pour les interventions d'urgence de niveau 3 et de niveau 2 demeureront prioritaires par rapport à tous les autres postes vacants. Le PAM ne peut mettre en place des incitations rémunératrices pour le personnel car cela est du ressort de la Commission de la fonction publique internationale.</p>	Premier trimestre de 2021

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p>ii) Renforcer ou améliorer les compétences utiles dans les situations fragiles et les crises prolongées, notamment les compétences se rapportant aux aspects suivants: approches prenant en considération les situations de conflit, consolidation de la paix, attention portée aux enjeux politiques, innovation, problématique femmes-hommes, protection, principes humanitaires internationaux et responsabilité à l'égard des populations touchées.</p> <p>iii) Renforcer ou améliorer l'aptitude du personnel à prendre part à la concertation sur les politiques publiques menée avec les autorités nationales et locales dans des domaines clés, notamment en ce qui concerne l'élaboration de cadres politiques et stratégiques lorsque ceux-ci font défaut ou sont insuffisants.</p>		<p>ii) Le PAM continuera d'étoffer les compétences dont le personnel a besoin pour pouvoir travailler dans des contextes fragiles et sur fond de crise prolongée, en veillant à ce que les agents fraîchement affectés dans de tels cadres bénéficient de stages de formation, d'un accompagnement professionnel et d'un parrainage. Les fichiers de candidats tels que le vivier des talents internationaux de demain et les profils d'emploi seront en outre gérés de manière à faciliter l'accès au personnel ayant les compétences et l'expérience requises, notamment dans les domaines de la problématique femmes-hommes et de la protection ainsi que de la responsabilité à l'égard des populations touchées. Si nécessaire, les responsabilités à assumer dans ces domaines seront mieux précisées dans les définitions de fonctions.</p> <p>iii) Le PAM continuera de renforcer l'aptitude du personnel à prendre part à la concertation sur les politiques publiques menée avec les autorités nationales et locales. Les mesures prévues pour renforcer les capacités en interne comprennent une formation aux compétences nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives liées au dispositif des PSP, au Programme 2030 et à la réforme des Nations Unies.</p>	

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 4:</b> <b>Élaborer des plans opérationnels régionaux pour les actions de développement et de consolidation de la paix qui sont nécessaires pour faire reculer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, dans une optique de transformation des relations entre les sexes</b></p> <p>i) Mettre à profit la possibilité qu'offrent les PSP de planifier les opérations sur plusieurs années, et s'appuyer sur l'identification des causes profondes et des capacités nationales, pour déterminer les actions de développement et de consolidation de la paix à mettre en place à moyen terme au niveau régional pour prévenir et réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en mettant l'accent sur le renforcement des dispositifs lorsque c'est possible.</p> <p>ii) Afin d'assurer l'application d'une approche propre à faire évoluer les relations entre les sexes pour atteindre les résultats stratégiques prévus:</p>	<p>Bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest, avec la participation des bureaux de pays et l'appui de la Division des politiques et des programmes et du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>i) Partiellement accepté. Le Plan stratégique du PAM et la Feuille de route intégrée mettent principalement l'accent sur les PSP. Le cas échéant, les bureaux régionaux étudieront la possibilité d'élaborer des plans opérationnels régionaux tenant compte des priorités en matière de développement et de consolidation de la paix à cette échelle. Toutefois, la situation dans certains pays et sous-régions pourrait nécessiter plutôt l'établissement de plans opérationnels à l'échelle nationale. Par ailleurs, les préoccupations régionales d'ordre plus général continueront d'être prises en compte lors de la planification stratégique et de la définition des priorités opérationnelles relatives aux actions de développement et de consolidation de la paix au niveau des pays. Les examens à mi-parcours et les PSP seront conçus de manière à étoffer les corpus de données factuelles utilisés à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, et s'intéresseront pour ce faire aux systèmes, aux causes profondes et aux niveaux de capacités.</p> <p>ii) Accepté. Avec l'appui de la Division des politiques et des programmes et du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les bureaux régionaux continueront d'aider les bureaux de pays à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.</p>	<p>Quatrième trimestre de 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ utiliser les outils disponibles pour adopter des approches propres à faire évoluer les relations entre les sexes dans le cadre de la programmation et de la mise en œuvre d'activités de développement et de consolidation de la paix;</li>   <li>➤ intégrer la problématique femmes-hommes dans les plans de travail annuels des bureaux de pays; et</li>   <li>➤ mesurer les progrès en exerçant un suivi attentif à la problématique femmes-hommes.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accepté. Le PAM renforcera et utilisera les outils et processus qui favorisent l'application d'approches de la sécurité alimentaire et de la nutrition propres à faire évoluer les relations entre les sexes, comme la Boîte à outils relative à la problématique hommes-femmes et le programme pour la transformation des relations entre les sexes. En outre, il améliorera les analyses différenciées par sexe et par âge et y aura davantage recours, tout comme à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies axées sur l'égalité des sexes et adaptées au contexte. Si besoin est, il bénéficiera pour ce faire de l'appui de spécialistes de la problématique femmes-hommes.</li>   <li>➤ Accepté. Le PAM traduira en termes opérationnels les résultats liés à la problématique femmes-hommes figurant dans les PSP, par l'intermédiaire des plans de travail annuels des bureaux de pays. Il s'agira de prévoir des activités spécifiques visant à obtenir des produits et effets directs favorisant l'égalité des sexes, et de veiller à ce que les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre soient allouées.</li>   <li>➤ Accepté. Le PAM convient qu'il importe de mesurer les progrès en exerçant un suivi attentif à la problématique femmes-hommes. Tous les bureaux de pays ayant élaboré un PSP sont déterminés à effectuer un suivi de ce type et ont accès à des outils pour ce faire. À compter de 2019, le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes veillera à la bonne réalisation de ce suivi, en collaboration avec l'Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation et les bureaux régionaux.</li> </ul>	<p>Quatrième trimestre de 2019</p> <p>Quatrième trimestre de 2019</p> <p>Quatrième trimestre de 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 5:</b> <b>Généraliser le respect des principes humanitaires internationaux en s'adaptant aux circonstances locales, en particulier dans les situations d'urgence complexes et en cas de crise prolongée</b></p> <p>i) Renforcer les compétences du personnel en matière de principes humanitaires et d'accès aux populations, en particulier dans les situations d'urgence complexes, notamment en mettant au point des modules de formation adaptés.</p> <p>ii) Veiller à ce que les principes humanitaires fassent partie intégrante de la collaboration avec les partenaires coopérants et les partenaires commerciaux, notamment dans le cadre des procédures de sélection, des accords de partenariat sur le terrain, des évaluations, de la planification et des activités de communication.</p> <p>iii) Faire en sorte que les bureaux de pays rendent compte de la mise en œuvre de ces recommandations au bureau régional dont ils relèvent.</p>	<p>Bureaux de pays, avec l'appui des bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Unité des situations d'urgence et de transition, de l'Unité des partenariats avec les ONG et de la Division de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>i) Accepté. Avec l'appui de l'Unité des situations d'urgence et de transition, les bureaux régionaux continueront de renforcer les compétences du personnel du PAM et de ses partenaires en matière de principes humanitaires, notamment grâce à des stages de formation et au recours aux compétences spécialisées qu'offrent certains partenaires. Le Centre de compétences en matière de négociations humanitaires propose des stages de formation pour le personnel et une participation sur mesure au niveau du pays concerné. En outre, un plan de renforcement des capacités en matière de principes humanitaires et d'accès aux populations sera établi d'ici à la fin de 2019 dans le cadre de l'approche adoptée à l'échelle du PAM en vue d'améliorer l'accès humanitaire.</p> <p>ii) Accepté. Des mesures seront prises pour veiller à ce que les principes humanitaires fassent partie intégrante de la collaboration du PAM avec les partenaires coopérants et les partenaires commerciaux, notamment dans le cadre des procédures de sélection, des accords de partenariat sur le terrain et des processus concernant la diligence raisonnable à exercer vis-à-vis des sous-traitants.</p> <p>iii) Partiellement accepté. La mise en œuvre des recommandations par les bureaux de pays sera évaluée et régulièrement examinée dans le cadre de l'appui ordinaire que les bureaux régionaux et les unités du Siège apportent en matière d'assurance de la qualité, plutôt que de faire l'objet de rapports établis en continu, ce qui alourdirait le travail administratif des bureaux de pays et des bureaux régionaux. Toutefois, les questions nécessitant un suivi plus particulier seront notifiées aux unités concernées des bureaux régionaux et du Siège.</p>	<p>Quatrième trimestre de 2019</p> <p>Quatrième trimestre de 2019</p> <p>Quatrième trimestre de 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES ÉVALUATIONS DE PORTEFEUILLE DE PAYS DU PAM EN AFRIQUE (2016-2018)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises/à prendre</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 6:</b> <b>Mieux respecter les engagements pris en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées</b></p> <p>i) Assurer la diffusion à l'ensemble des bureaux de pays des outils et directives du PAM en la matière.</p> <p>ii) Mettre en place de manière systématique des mécanismes de remontée d'informations et de réclamation permettant notamment de dialoguer avec les différents groupes de bénéficiaires pour veiller à ce que leurs intérêts soient compris et qu'ils soient tenus informés de l'assistance à laquelle ils ont droit.</p> <p>iii) Définir clairement et faire connaître les normes à respecter par les partenaires coopérants en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées, et les consigner dans les accords de partenariat sur le terrain.</p>	<p>Bureaux de pays, avec l'appui des bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Unité des situations d'urgence et de transition</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>i) Avec l'appui de l'Unité des situations d'urgence et de transition, les bureaux régionaux continueront d'aider les bureaux de pays à respecter les engagements pris à l'échelle institutionnelle en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées, notamment grâce à l'élaboration, à l'actualisation et à la diffusion d'outils et de directives destinés à renforcer la concertation et le dialogue, entre autres objectifs.</p> <p>ii) Avec l'appui de l'Unité des situations d'urgence et de transition, les bureaux régionaux continueront d'aider les bureaux de pays à mettre en œuvre des mécanismes de remontée d'informations et de réclamation, notamment en améliorant l'ampleur et la réactivité des dispositifs établis et en veillant à ce que les problèmes notables soient signalés. Le dialogue instauré à la faveur de ces systèmes permettra notamment de mieux comprendre les intérêts des différents groupes de bénéficiaires et leurs besoins en termes d'information. Pour assurer la mise en place plus systématique et normalisée de mécanismes de ce type, différents groupes de bénéficiaires seront consultés, ce qui contribuera à renforcer le dialogue avec les populations touchées.</p> <p>iii) Avec l'appui de l'Unité des situations d'urgence et de transition et de l'Unité des partenariats avec les ONG, les bureaux régionaux aideront les bureaux de pays à faire en sorte que les normes et les attentes du PAM en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées soient communiquées aux partenaires coopérants et consignées dans les accords de partenariat sur le terrain. Si besoin est, ils les aideront aussi à renforcer la capacité des partenaires coopérants à respecter ces normes.</p>	<p>Premier trimestre de 2020</p> <p>Premier trimestre de 2020</p> <p>Premier trimestre de 2020</p>

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSP	plan stratégique de pays